

Les Bordes

ARRIVÉE
CPDP
14 NOV. 2006
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six, le 16 octobre, le Conseil Municipal de la Commune Des Bordes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. DELPOUX, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/10/06

Etaient présents : MM. DELPOUX, DUTHIN, MALLERET, GAUTHIER, Mmes ARBAULT, CABARET, CHIPAULT, PRIAM, JAGET.

Etaient absents : MM. DOLCZEWSKI, BRUNOT, BAH, CAYET.

M. CAYET a donné procuration à Mme PRIAM,

M. BAH a donné procuration à M. MALLERET.

Mme JAGET a été élue secrétaire.

RECU LE

23 OCT. 2006

SOUS-PREFECTURE D'ISSOUDUN

Projet de loi relatif aux cultures de plantes génétiquement modifiées en plein champ

Considérant le projet de loi relatif aux cultures de plantes génétiquement modifiées en plein champ,

Considérant que le projet a été rédigé par le seul Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sans le concours des ministères de la Santé et de l'Agriculture,

Considérant que ce projet entérine et établit de fait la coexistence en plein champ de plantes génétiquement modifiées (PGM) et des autres cultures,

Vu l'article 23 de la Directive européenne 2001/18/CE prévoyant une clause de sauvegarde permettant aux Etats de se prononcer pour un moratoire,

Vu la Charte de l'Environnement adoptée le 25 février 2005, introduisant dans notre constitution le Principe de Précaution,

Considérant que de nombreux scientifiques indépendants ont alerté les gouvernements sur le risque de créer une situation irréversible par la dissémination de gènes qui transformerait radicalement le milieu naturel, portant atteinte à la biodiversité, et présentant des risques encore non évalués pour la santé des habitants,

Vu l'article 23 du projet de loi écartant les élus locaux de tout accès direct à l'information sur les cultures implantées sur le territoire de leur commune,

Le conseil, après délibéré et à l'unanimité,

Demande aux parlementaires de faire preuve de responsabilité et de solidarité avec les générations futures en refusant ce projet de loi en l'état et en inscrivant dans la loi un moratoire d'au moins cinq ans suspendant les cultures de PGM, afin de prendre le temps d'une nécessaire

Hôtel de Ville • 19, rue des Davignons • 36100 LES BORDES • ☎ 02 54 21 04 16 • Fax : 02 54 21 55 74

SECRETARIAT : ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, le samedi de 9 h à 12 h, fermé le mercredi

E-mail : MAIRIE-LES-BORDES@wanadoo.fr